

!!! Report de la seconde phase de la réglementation en matière de performance énergétique des bâtiments

Afin de garantir une mise en application dans les meilleures conditions possibles, l'entrée en vigueur de la deuxième phase de la réglementation est reportée au 1er mai 2010

Cette deuxième phase de la réglementation en matière de performance énergétique des bâtiments devait entrer en vigueur à partir du 1^{er} septembre prochain. Le gouvernement wallon réuni ce jeudi 27 août 2009 a décidé de reporter la mise en application de cette réglementation au 1^{er} mai 2010.

Vu l'importance du dossier en matière de réduction de la consommation d'énergies fossiles et ses impacts environnementaux, financiers et climatiques, il est impératif que l'ensemble des acteurs, privés et publics, soient prêts ; de la même manière, les outils techniques nécessaires à sa mise en œuvre doivent être opérationnels. Ce report constitue un choix raisonnable dans la mesure où dans l'état actuel des choses, ces deux conditions ne sont pas réunies.

En effet, au terme des contacts aussi bien avec l'administration wallonne qu'avec l'Union des villes et communes ou l'Union wallonne des architectes, il apparaît que la mise en œuvre de la réglementation nécessite des mesures d'accompagnement complémentaires. Désormais, un nouveau planning a été élaboré de manière à garantir que tout soit en place le 1^{er} mai prochain, de façon à garantir une mise en œuvre efficace de l'ensemble du dispositif.

Mis en ligne le 28/08/2009